



23 av. de la Résistance
36600 VALENÇAY
09 72 21 16 45
accueil@cebn3641.fr

N° SIRET : 994 931 020 00014

ARRÊTE ÉTABLISSANT TABLEAU ANNUEL D'AVANCEMENT DE GRADE POUR L'ANNÉE 2026

Le Président du Syndicat des Eaux du Boischaut Nord

VU le Code Général de la Fonction Publique,
VU les statuts particuliers des cadres d'emplois de la Fonction Publique Territoriale,
VU l'arrêté du 07/01/2021 portant définition des lignes directrices de gestion,
VU la situation des fonctionnaires territoriaux de la collectivité ;

ARRÊTE

Article 1^{er} : Le tableau annuel d'avancement au grade de **Adjoint technique principal de 2^{ème} classe** est établi comme suit pour l'année 2026 :

NOM DE L'AGENT	GRADE ACTUEL	GRADE D'AVANCEMENT (préciser par examen s'il y a lieu)
Emmanuel LEGER	Adjoint technique	Adjoint technique principal de 2 ^{ème} classe (par examen)
Frédéric PARENT	Adjoint technique	Adjoint technique principal de 2 ^{ème} classe (par examen)

Article 2^{ème} : Le présent tableau d'avancement sera transmis au **Centre de Gestion de l'Indre** qui en assurera la **publicité** conformément aux dispositions des articles L522-24, L522-26, L522-28, L522-29 du code général de la fonction publique.

Article 3^{ème} : Le présent tableau d'avancement sera transmis au comptable de la collectivité.

Le Président,

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,
- informe que le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Limoges dans un délai de 2 mois à compter de sa transmission et sa publication.

Fait à VALENÇAY, le 18 juin 2026

Le Président,

Publié le :

